ABWA
The Association of Accountancy Bodies in West Africa

BULLETIN ELECTRONIQUE DE L'ABWA

Un Journal de la Fédération des Experts Comptables en Afrique de l"Ouest

Vol. 8 No. 1 **ISSN 0794-4003** **1er Trimestre 2026**

Sommaire

- IFAC Révise la Déclaration sur les obligations de Membres (SMOs) 1
- La CEDEAO prend des mesures pour render les voyages en avion plus abordables 2
- ABWA Elit ses dirigeants pour l'année présidentielle 2026/2027 3
- IPSASB public la Norme SRS 1< Informations a fournir liées au climat> afin de promouvoir la tranperence du sector public 4
- IESBA Lance une série de bulletins d'information sur la culture d'enterpricse et la gouvernance 5
- Renforcer la qualité de l'audit en Afrique de l'Ouest: l'importance d'un suivi efficase des practiques par les organisms de réglementation de l'audit 6
- LICPA accueille la 108e réunion du Conseil de l'ABWA à Monrovia 8
- ABWA Organise un Webinaire au premier Trimestre 9
- ONECCA, accueilla la 109e réunion du Conseil de l'ABWA 10
- ANAN/ICAN rend une visite de condoleances au Secrétaire Exécutif 11
- A propos de l'ABWA 16

Conseil de l'ABWA

Mr. Mor Dieng (Président de l'ABWA)
Mr. Paul Gaye (VP, ABWA)
Hajia Z. T. Kishimi (Trésorière de l'ABWA)
Mr. Augustine Addo, Président, ICAG
Dr. Haruna N Yahaya, Président, ICAN
Papin Daniels, Jr;(Prés. LICPA)
Mr Leslie Williams (ICASL)
Mr Souleymane Almouner (Mali)
Mrs. Fafavi Nubukpo-Agodio (Togo)
Mrs. Pascale Guei-Ecare(OEC, CI)
Serge Armand Codo (Benin)
David Fotso, ONECCA Cameroun
Abel Aig. Asein- Secrtaire
Comité de Rédaction du Bulletin Electronique de l'ABWA: Mr. Mor Dieng, Mr. Paul Gaye, Hajia Zuwaira T. Kishimi & Augustine Addo
Réducteur: Abel Aig. Asein

IFAC International Federation of Accountants®

L'IFAC révise les déclaration sur les obligations de Membres (SMO) visant à renforcer la Profession Comptables Mondiale

((New York, le 31 Mars 2026))

La Fédération Internationale des Comptables (IFAC) a annoncé aujourd'hui la révision de ses Déclarations sur les obligations des Membres (SMO) 1 à 7, qui entre en vigueur le 1er Avril 2026.

Les SMO établissent des paramètres de référence mondiaux à l'intention des Membres de l'IFAC afin de faciliter l'adoption et la mise en œuvre des Normes Internationales, ainsi que la mise en place de systèmes solides d'assurance qualité, d'enquête et de mesures disciplinaires.

Ces révisions apportent des améliorations ciblées afin de refléter les évolutions en matière de gestion de la qualité, de parcours de formation professionnelle et d'élargissement des obligations de report des entreprises et du secteur public, ainsi que pour soutenir la poursuite de la modernisation du programme de conformité des Membres de l'IFAC.

Ces révisions font suite à un processus rigoureux qui comprend un exposé-sondage et une vaste consultation publique menée en 2025, renforçant ainsi la crédibilité et l'autorité Mondiales des Organismes de Normalisation (SMO).

Les révisions principales comprennent:

• Gestion de la qualité: alignement sur les Normes Internationales de gestion de la qualité afin de renforcer les systèmes au niveau des cabinets.

• Formation: encouragement de parcours plus flexibles vers la profession, conformément aux Normes Internationales en matière de formation.

• Normes d'information financière: Intégration des normes élargies de rapports du secteur public publiées par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) et des normes élargies de rapports d'entreprise publiées par le Conseil des normes internationales de développement durable (ISSB).

« Ces révisions aident les Membres de l'IFAC à continuer d'exercer leur leadership avec intégrité et excellence, garantissant ainsi que leurs Organisations restent résilientes, innovantes et dignes de confiance à l'échelle mondiale.

En se conformant aux SMO, nos Membres favorisent l'adoption des Normes Internationales, renforcent les systèmes de qualité et d'intérêt public, et démontrent la force collective d'une profession comptable véritablement mondiale », a déclaré Lee White, Directeur Général de l'IFAC.

Les révisions ont été approuvées par le Conseil d'Administration de l'IFAC en Février 2026. Afin de faciliter leur mise en œuvre, l'IFAC a publié un tableau récapitulatif des révisions ainsi qu'un document de questions fréquemment posées (FAQ) pour aider les membres à comprendre rapidement les changements. L'IFAC organisera également des Webinaires pour ses Membres en Mai.

LA CEDEAO PREND DES MESURES POUR RENDRE LES VOYAGES EN AVION PLUS ABORDABLES

En Afrique de l'Ouest, se déplacer en avion est sur le point de devenir plus facile, moins cher et plus attractif. Lors de leur sommet de Décembre 2024 à Abuja, les chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont adopté une mesure historique visant à réduire le coût des voyages aériens dans la région. À compter du 1er Janvier 2026, tous les États Membres de la CEDEAO supprimeront les taxes appliquées au transport aérien et réduiront de 25 % les tarifs passagers et les redevances de sécurité.

Cette décision a été prise après des années de croissance retardée dans le secteur du transport aérien de la région, due à des taxes, des redevances et, dans certains cas, des frais excessifs, qui, ensemble, dissuadent les voyageurs. Cela limite la capacité des gouvernements à générer les recettes nécessaires pour investir dans des infrastructures aéroportuaires et des services adéquats, et pour rendre ces infrastructures suffisamment attractives afin de soutenir le développement économique.

Ce cercle vicieux consistant à surtaxer/surfacturer le transport aérien, ce qui freine les voyages et limite par conséquent les recettes destinées aux améliorations, continue de faire sombrer le secteur du transport aérien, malgré les efforts considérables déployés par les compagnies aériennes régionales pour soutenir l'industrie.

La décision du Président tient également compte des préoccupations régulièrement exprimées par les passagers, les compagnies aériennes et les experts du secteur concernant le coût élevé des voyages aériens dans la région. Des études réalisées par la CEDEAO, l'Union Africaine, l'Association des Compagnies Aériennes Africaines (AFRAA) et l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) ont systématiquement montré que l'Afrique de l'Ouest figure parmi les régions du monde où il est le plus coûteux de prendre l'avion. Les passagers doivent actuellement payer jusqu'à 66 frais distincts, tandis que les compagnies aériennes doivent s'acquitter de plus de 100 redevances lorsqu'elles exploitent des vols. Par rapport aux moyennes mondiales, les coûts au sein de la CEDEAO sont 85 % plus élevés pour les vols régionaux et 82 % plus élevés pour les liaisons internationales, ce qui constitue un obstacle majeur à la croissance.

Les tarifs aériens élevés ont des conséquences directes. Ils découragent les déplacements, limitent les opportunités commerciales, freinent le secteur du tourisme et sapent le programme phare de la CEDEAO: la libre circulation des personnes et des biens. Une comparaison avec d'autres régions est révélatrice: alors que l'Afrique du Nord représente 40 % du trafic aérien africain, la liaison Ouest-Africaine (Accra-Lagos) figure parmi les dix liaisons intra-africaines les plus fréquentées.

En adoptant la loi complémentaire sur les redevances, taxes et droits aériens, la CEDEAO s'attaque de front à ces problèmes structurels. La nouvelle politique est pleinement conforme aux principes de l'Organisation de l'Aviation civile Internationale (OACI) et de la Convention de Chicago, qui promeuvent des pratiques aériennes équitables, transparentes et non discriminatoires à l'échelle mondiale.

Elle vise également à renforcer la compétitivité des compagnies aériennes Ouest-Africaines, à consolider les aéroports et à encourager les investissements dans les infrastructures aéronautiques.

Les avantages escomptés sont considérables. Les prix des billets pourraient baisser jusqu'à 40 %, ouvrant ainsi l'accès au transport aérien à un éventail beaucoup plus large de voyageurs. Les compagnies aériennes transporteront davantage de passagers, tandis que les aéroports et les communautés environnantes bénéficieront d'une augmentation du trafic et des dépenses. Le tourisme et les voyages d'affaires se développeront et les gouvernements tireront, à terme, davantage de recettes d'un secteur du transport aérien plus solide et plus dynamique.

Cette réforme ambitieuse nécessite la coopération de toutes les parties prenantes. Bien que, en vertu de son régime juridique, ces actes supplémentaires signés par l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO soient automatiquement contraignants et applicables, les États membres doivent apporter les modifications nécessaires à leurs lois, politiques et documents nationaux correspondants afin de respecter l'acte supplémentaire et de garantir son application uniforme. Les compagnies aériennes sont censées répercuter les économies réalisées sur les passagers en baissant leurs tarifs.

La Commission de la CEDEAO assurera le suivi de la mise en œuvre grâce à un nouveau mécanisme régional de surveillance économique du transport aérien et continuera à promouvoir des initiatives complémentaires telles que la location d'avions au niveau régional, la mise en place d'installations de maintenance communes et l'harmonisation des normes de sécurité.

En substance, il ne s'agit pas seulement de réduire les coûts. Il s'agit de rapprocher l'Afrique de l'Ouest. Un transport aérien abordable permettra aux familles de se retrouver plus facilement, aux entreprises de se développer au-delà des frontières et à la région dans son ensemble de croître dans l'unité et la prospérité. À l'horizon 2026, le ciel de l'Afrique de l'Ouest s'annonce plus ouvert, plus concurrentiel et plus accessible que jamais. C'est une bonne nouvelle non seulement pour les voyageurs, mais aussi pour l'ensemble de l'économie régionale.

Extrait de CALEBASSE, magazine de bord d'ASKY n° 66, Nov-Déc 2025

ABWA ÉLIT SES DIRIGEANTS POUR L'ANNÉÉ PRÉSIDENTIELLE 2026/2027

Lors de sa 109e réunion tenue à Douala, Cameroun, le 13 Mars 2026, le Conseil de l'ABWA a procédé à ses élections annuelles afin d'instaurer une nouvelle direction, conformément aux dispositions de ses statuts.

Au cours de cette réunion, l'Institut des Experts-Comptables de Sierra Leone a été élu 31e Président de l'organisme sous-régional, tandis que l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin (ONECCA, Bénin) a été élu Vice-Président. L'Institut des Experts-Comptables du Nigeria (ICAN) a été élu Trésorier. En conséquence, la direction de l'ABWA a changé pour les 12 prochains mois.

Les nouveaux membres du bureau sont M. Leslie Williams (Président de l'ICASL) au poste de Président de l'ABWA, M. Serge Mensah (Président de l'ONECCA, Bénin) au poste de Vice-Président de l'ABWA et Queensley Suforatu Seghosime, mni (Présidente élue de l'ICAN) au poste de Trésorière de l'ABWA.

Dans son discours d'adieu, le 30e Président de l'ABWA, M. Mor Dieng, a remercié les Membres

du Conseil pour la coopération et le soutien qu'il a reçus de leur part tout au long de son mandat à la présidence de l'ABWA. Il a déclaré se sentir très honoré d'avoir eu l'opportunité et le privilège de diriger la profession comptable dans la sous-région depuis 2024 à Lomé, date à laquelle il a été élu.

Il a ajouté qu'en tant que famille et en tant qu'Africains, les membres du Conseil devaient rester soudés et travailler ensemble pour faire progresser le développement de la sous-région. Il a chaleureusement félicité le Président nouvellement élu et lui a souhaité un mandat couronné de succès.



Le Président sortant n'a pas tari d'éloges à l'égard du Secrétaire Exécutif et du Personnel du Secrétariat pour leur diligence et leur dévouement. Il a tout particulièrement félicité le Secrétaire Exécutif pour avoir apporté sa riche expérience à cette fonction, comme en témoignent les rapports exhaustifs présentés à chaque réunion et le suivi qu'il a assuré des décisions du Conseil.

Il a exprimé sa profonde tristesse face aux décès survenus au sein du personnel du Secrétariat au cours de cette période et a prié Dieu de les réconforter et de les consoler. Il a promis de continuer à soutenir l'ABWA même après avoir quitté ses fonctions de 30e Président de l'ABWA.

Dans leurs diverses interventions, les membres ont félicité M. Dieng pour le succès de son mandat et pour le leadership dont il a fait preuve malgré les difficultés rencontrées par certaines Organisations Professionnelles Comptables (PAO).

Ils l'ont salué pour la maturité dont il a fait preuve dans le traitement des questions abordées. Ils ont exprimé le souhait qu'il continue à assister aux réunions du Conseil en tant que Président de l'ONECCA (Sénégal), afin d'apporter son soutien aux nouveaux dirigeants grâce à sa grande expérience.

Dans son intervention, le Secrétaire Exécutif a salué M. Dieng pour la qualité de son leadership, la manière dont il a réglé les questions relatives au personnel et, bien sûr, les affaires de l'ABWA ainsi que la coopération entre les PAO Anglophones et Francophones.

Tout en le qualifiant de panafricaniste, il a exhorté les Membres du Conseil à lui rendre hommage pour ses réalisations en tant que 30e Président de l'ABWA. En reconnaissance de sa contribution à l'ABWA, le Secrétaire Exécutif lui a remis une plaque pour services rendus.

Le Département Mondial de la gouvernance du Groupe de la Banque Mondiale a accueilli des parties prenantes à Washington, D.C. pour la présentation de la norme IPSASB SRS 1, (Informations relatives au climat), la toute première norme de rapport sur la durabilité du secteur public publiée par le Conseil des Normes Comptables Internationales pour le secteur public (IPSASB) en début d'année.

L'événement, intitulé (Promouvoir la transparence climatique: lancement mondial de la première norme IPSASB relative au rapport sur le développement durable), a réuni des responsables des finances publiques, d'organisations internationales et de la communauté du développement afin de faire progresser la normalisation des rapports sur le climat dans le secteur public, une étape cruciale pour accéder au financement climatique et gestion des finances publiques permettant une action climatique significative.

Les dirigeants ont convenu que la publication de la norme IPSASB SRS 1 constituait une étape importante dans la promotion du rapportage sur le développement durable dans le secteur public, qui s'étend au-delà du secteur privé pour englober le secteur public et les gouvernements, afin de prendre en compte leur part substantielle dans les émissions mondiales et leur capacité à définir des politiques visant à faire face aux

risques climatiques pour l'ensemble de l'économie.

Soulignant que l'accès au financement climatique dépend d'une communication claire et cohérente des risques climatiques, des priorités et des performances, les dirigeants ont salué la norme IPSASB SRS 1 pour sa contribution évidente au renforcement des pratiques de gestion financière et de rapport déjà mises en place par de nombreux gouvernements. Ils ont également exprimé leur intention commune de collaborer afin de renforcer la mise en œuvre et de soutenir l'adoption de cette norme dans toutes les juridictions.

La norme IPSASB SRS 1 permet aux gouvernements de mieux communiquer sur les risques et les opportunités liés au climat, favorise la comparabilité entre les juridictions, renforce la confiance des partenaires de développement et des investisseurs pour qu'ils engagent des capitaux en faveur des efforts du secteur public, et, en fin de compte, mobilise le financement climatique à l'échelle nécessaire pour relever les défis mondiaux.

Thomas Mueller-Marqués Berger, Président de l'IPSASB, a déclaré : « Le succès final de la norme IPSASB SRS 1 dépend de l'efficacité avec laquelle les juridictions pourront l'utiliser dans la pratique. Cet événement organisé par la Banque Mondiale marque un véritable tournant: les dirigeants mondiaux s'accordent sur la nécessité de promouvoir son utilisation et souhaitent collaborer pour coordonner leurs efforts afin de traduire leurs ambitions en actions concrètes. »

Arturo Herrera, directeur mondial chargé de la gouvernance à la Banque Mondiale, a déclaré : « Des rapports plus solides et plus cohérents grâce à la Norme IPSASB SRS 1 sont essentiels pour soutenir une meilleure prise de décision, instaurer la confiance et permettre aux gouvernements d'accéder aux financements nécessaires pour relever efficacement les défis de manière durable. »

L'IPSASB tient à remercier chaleureusement la Banque Mondiale pour avoir accueilli cet événement, ainsi que les autres donateurs et partenaires de développement pour leur soutien continu à la promotion de la qualité des rapports du secteur public à l'échelle mondiale

.



Le Président de l'ABWA et le Vice-Présidente de l'ICAN en tête-à-tête



Le Président et Personnel de l'ABWA

L'IESBA LANCE UNE SERIE DE LETTRES D'INFORMATION SUR LA CULTURE D'ENTREPRISE ET LA GOUVERNANCE

L'IESBA a lancé une nouvelle série en cinq parties intitulée « **Firm Culture and Governance Update** », qui examine l'importance d'une culture éthique solide et de cadres de gouvernance, ainsi que les défis pratiques auxquels sont confrontés les cabinets d'expertise comptable pour les mettre en œuvre.

Cette série vise à renforcer l'engagement des parties prenantes dans le cadre du projet « **Firm Culture and Governance** » de l'IESBA et de son initiative « Dialogues ».

À travers des entretiens, des études de cas et les « **IESBA Viewpoints** », cette série a pour objectif d'élargir le débat mondial et de recueillir des informations qui permettront de définir l'orientation future du projet.

Conseil International des normes d'éthique pour les Comptables (IESBA) a lancé « **Firm Culture and Governance Update** », une nouvelle série de bulletins d'information en cinq parties consacrée à l'exploration de la pertinence – et de la réalité – de la mise en place d'une culture éthique et d'une gouvernance solides au sein des cabinets d'expertise comptable.

Alors que les entreprises du monde entier doivent faire face à une complexité croissante, à des exigences réglementaires plus

strictes et à une surveillance publique accrue, la culture d'entreprise et la gouvernance sont devenues essentielles pour préserver la confiance dans les informations financières et non financières, et pour aider les comptables professionnels à respecter les dispositions du Code de déontologie de l'IESBA. Cette série vise à mettre en évidence ces questions et à recueillir des informations pertinentes auprès de l'ensemble de l'écosystème mondial.

Renforcer la qualité de l'Audit en Afrique de l'Ouest: l'importance d'un suivi efficace des practiques par les Organismes de supervision de la profession

Introduction

Des informations financières fiables constituent le fondement de marchés financiers solides, d'une gouvernance efficace et de la confiance des investisseurs. Les audits indépendants jouent un rôle essentiel pour garantir que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et des performances d'une organisation. Par conséquent, le maintien d'une qualité d'audit élevée est devenu une priorité pour les autorités de régulation, les organismes professionnels comptable (PAO) et la profession comptable mondiale.

Ces dernières années, l'attention mondiale s'est concentrée sur le renforcement de la qualité de l'audit par l'amélioration des normes professionnelles, un contrôle réglementaire plus strict et des systèmes de surveillance des pratiques plus solides.

Les PAO d'Afrique de l'Ouest ont donc un rôle important à jouer pour garantir que les praticiens de l'audit se conforment aux normes et aux exigences éthiques reconnues au niveau international.

Grâce à des mécanismes efficaces de suivi des pratiques et d'assurance qualité, les organismes des professions comptables (PAO) peuvent promouvoir le respect des normes internationales telles que les Normes Internationales d'Audit (ISA) et les Normes Internationales de gestion de la qualité 1 et 2.

Comprendre la Qualité de l'Audit

La qualité de l'audit désigne la mesure dans laquelle un audit fournit une assurance indépendante et fiable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives. Des audits de haute qualité renforcent la crédibilité de l'information financière et favorisent le bon fonctionnement des marchés des capitaux.

La qualité de l'audit est influencée par plusieurs facteurs, notamment : la compétence professionnelle des auditeurs ; le respect des normes d'audit ; la mise en place de systèmes solides de gestion de la qualité au sein des cabinets d'audit ; une surveillance efficace par les autorités de régulation et les organismes professionnels ; les honoraires et les ressources alloués à l'audit ; ainsi que la conduite éthique et l'indépendance des auditeurs, sans oublier la numérisation des processus d'audit.

Normes Internationales soutenant la qualité des Audits

Le cadre international d'audit élaboré par le Conseil des Normes Internationales d'Audit et d'Assurance (IAASB) constitue le fondement technique permettant de garantir la qualité de l'audit à l'échelle mondiale. Les professionnels de l'audit sont tenus de se conformer à des Normes Internationalement reconnues.

Normes Internationales d'Audit (ISA)

Les Normes ISA fournissent des orientations sur les responsabilités des Auditeurs lors de la réalisation d'audits des états financiers. Ces Normes traitent de domaines essentiels, notamment: la planification de l'audit et l'évaluation des risques ; la collecte d'éléments probants ; les considérations relatives à la fraude ; la communication avec les responsables de la gouvernance ; et la formulation d'une opinion d'audit. Le respect des normes ISA contribue à garantir que les audits sont menés de manière cohérente et conformément aux meilleures pratiques mondiales.

Normes de Gestion de la qualité pour les cabinets d'Audit

Afin de renforcer le contrôle qualité au sein des cabinets d'audit, l'IAASB a introduit un nouveau cadre de gestion de la qualité en Décembre 2020. Ce cadre comprend: la Norme Internationale sur la gestion de la qualité 1 (ISQM 1); la Norme Internationale sur la gestion de la qualité 2 (ISQM 2); et la Norme Internationale d'Audit 220 révisée. Ces Normes sont entrées en vigueur le 15 Décembre 2022 et ont remplacé la Norme de contrôle qualité précédente, la Norme Internationale sur le contrôle qualité 1.

La norme ISQM 1 impose aux cabinets d'audit de mettre en place un système de contrôle qualité fondé sur les risques, couvrant des domaines tels que la gouvernance et le leadership, les exigences éthiques, les procédures d'acceptation et de maintien des clients, les ressources, la réalisation des missions, l'information et la communication, ainsi que les activités de suivi et de correction.

La Norme ISQM 2 porte sur les examens de la qualité des missions, garantissant que certaines missions d'audit fassent l'objet d'un examen indépendant avant la publication du rapport d'audit.

Afin de renforcer ces normes, la norme ISAS 5000: Exigences générales relatives aux missions d'assurance en matière de développement durable a été publiée en Novembre 2024 et entrera en vigueur pour les périodes commençant le 15 Décembre 2026 ou après cette date. En améliorant la qualité de l'audit, en particulier des informations non financières, cette norme renforcera davantage la confiance des investisseurs et des autres parties prenantes dans les informations relatives au développement durable.

Exigences d'éthique pour les auditeurs

Le respect de l'éthique est un élément fondamental de la qualité de l'audit. Les auditeurs doivent se conformer aux exigences d'éthique établies par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (IESBA). Le Code international de l'éthique pour les comptables professionnels publié par l'IESBA énonce des principes relatifs à : l'intégrité ; l'objectivité ; la compétence professionnelle ; la confidentialité et la déontologie. Le Code comprend également des exigences en matière d'indépendance pour les auditeurs, qui sont essentielles pour préserver la confiance du public dans la profession d'auditeur.

Surveillance de la pratique et assurance qualité

La surveillance de la pratique désigne le processus par lequel les organisations professionnelles comptables évaluent si les cabinets d'audit se conforment aux normes professionnelles et aux exigences d'éthique.

Les systèmes efficaces de contrôle des pratiques comprennent généralement: l'inspection périodique des cabinets d'audit; l'examen des documents de travail d'audit; l'évaluation du respect des normes d'audit; l'évaluation des systèmes de gestion de la qualité; et l'identification des domaines nécessitant des améliorations. Ces activités de contrôle contribuent à garantir que les cabinets d'audit respectent des normes professionnelles élevées et améliorent continuellement leurs pratiques.

Rôle Des Organismes Professionnels Comptables

Les Organismes Professionnels Comptables (PAO) jouent un rôle crucial dans le maintien de la qualité de l'audit au sein de leurs juridictions. Leurs responsabilités comprennent souvent:

- Licences et Réglementation: les PAO établissent les exigences en matière de qualification professionnelle et d'octroi de licences aux auditeurs.
- Surveillance des pratiques: de nombreux PAO gèrent des programmes de surveillance des pratiques ou d'assurance qualité qui examinent périodiquement les cabinets d'audit.
- Formation Professionnelle Continue: les Organismes Professionnels veillent à ce que les auditeurs maintiennent leurs connaissances à jour grâce à une formation continue et à un enseignement professionnel.

//

- Application de la réglementation et mesures disciplinaires: lorsque des lacunes sont identifiées, les organismes professionnels peuvent imposer des mesures correctives ou disciplinaires.

En Afrique de l'Ouest, plusieurs Organismes Professionnels — notamment l'Institut des Experts-Comptables Agréés du Nigeria et l'Institut des Experts-Comptables Agréés du Ghana — ont mis en place des mécanismes de contrôle et de discipline destinés à faire respecter les normes professionnelles. Cependant, les organismes professionnels d'audit (OPA) des États de l'UEMOA — Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo — disposent de procédures communes en matière de déclaration, de contrôle et de discipline, conformément à la réglementation et à la législation de l'OHADA.

Défis Régionaux affectant la qualité de l'audit

Malgré l'existence de normes mondiales, plusieurs défis affectent la qualité de l'audit dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest.

• Ressources limitées: de nombreux cabinets d'audit, en particulier les plus petits, sont confrontés à des contraintes de ressources qui limitent leur capacité à mettre en œuvre des systèmes sophistiqués de gestion de la qualité.

• Contraintes de capacités: il reste nécessaire de renforcer la formation et le développement des capacités dans des domaines spécialisés tels que l'audit judiciaire, l'audit informatique et l'assurance de la durabilité.

• Coordination réglementaire: dans certaines juridictions, la coordination entre les organismes professionnels et les autorités de régulation indépendantes de l'audit pourrait nécessiter un renforcement.

• Environnement commercial en mutation rapide: la complexité croissante des transactions commerciales et des cadres d'information financière exige un développement professionnel continu pour les auditeurs

Oportunités pour renforcer la qualité de l'audit

Bien que des défis existent, il est également possible d'améliorer considérablement la qualité de l'audit dans toute la région. Les organisations professionnelles comptables peuvent renforcer la qualité de l'audit en: lançant et en développant des programmes de surveillance des pratiques; en encourageant le respect des normes ISQM et des normes d'assurance en matière de développement durable; en renforçant la formation sur l'audit informatique et les risques d'audit émergents; et en renforçant la collaboration avec les régulateurs et les organismes de surveillance. Ces initiatives contribueront à améliorer la qualité de l'information financière des entreprises et à renforcer la confiance des investisseurs dans les marchés de la sous-région.

Conclusion

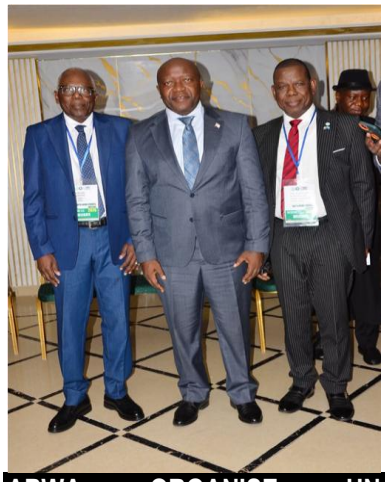
La qualité de l'audit est essentielle pour maintenir la confiance dans l'information financière des entreprises, promouvoir les activités des marchés de capitaux et soutenir le développement économique. Les normes mondiales publiées par l'IAASB et le cadre déontologique établi par l'IESBA constituent une base solide pour des audits de haute qualité à l'échelle mondiale. Cependant, l'efficacité de ces normes dépend en grande partie de la manière dont elles sont mises en œuvre et contrôlées aux niveaux national et régional.

Les Organisations Professionnelles Comptables en Afrique de l'Ouest ont donc la responsabilité cruciale de veiller à ce que les praticiens de l'audit se conforment à ces normes grâce à des systèmes efficaces de contrôle des pratiques et à un développement professionnel continu.

LICPA ORGANISE LA 108E REUNION DU CONSEIL DE L'ABWA À MONROVIA EN GRAND STYLE

La 108e réunion du Conseil de l'ABWA s'est tenue le 23 janvier 2026 à Monrovia, au Libéria. Elle a été organisée avec à l'hôtel Palace par l'Institut Libérien des Experts-Comptables Agréés (LICPA). Les membres ont reçu en souvenir des sacs de voyage prestigieux et personnalisés, des carnets de notes et des stylos à bille pour marquer l'événement, qui a été déclaré ouvert par le Ministre Libérien des Finances et du Développement économique, M. Aguyan, CPA.

La réunion a également été honorée de la présence du 19e Président de l'ABWA et doyen de la profession comptable au Libéria, M. Mombo.



ABWA ORGANISE UN WEBINAIRE DU 1ER TRIMESTRE 2026

Le Mardi 24 Mars 2026, le Comité Technique de l'ABWA a organisé un webinaire gratuit consacré aux normes IPSASB de rapport sur la durabilité (SRS) 1 : Informations à fournir liées au climat, approuvées en Décembre 2025 et publiées le 26 Janvier 2026. Il s'agit des premières normes structurées de rapport sur la durabilité pour le secteur public. Dans son allocution de bienvenue, le Secrétaire Exécutif de l'ABWA, Dr Abel Aig. Asein, a souligné que l'impact du changement climatique sur les activités économiques des entreprises (qu'elles soient du secteur public ou privé) a non seulement été profond, mais constitue également une menace grave pour l'environnement, la planète et l'humanité dans son ensemble. Selon lui, les vagues de chaleur que la population a subies au cours du dernier mois, par exemple, témoignent de la gravité de la situation. Cette affirmation a été confirmée par l'article à une page du Journal Businessday du 26 Mars 2023, intitulé « **Les agriculteurs et les travailleurs du Nord font le bilan des pertes alors que la vague de chaleur perturbe les activités commerciales », avec la légende: « Les experts mettent en garde contre les risques pour la santé, la déshydratation et les impacts climatiques ».**

En termes simples, selon Dr Asein, les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les inondations et les sécheresses détruisent les infrastructures publiques ainsi que les établissements de santé et d'enseignement, provoquent des perturbations imprévues non seulement dans la prestation des services, mais mettent également à rude épreuve les dispositifs d'intervention d'urgence et les besoins budgétaires. De tels événements posent de sérieux défis à la viabilité budgétaire des gouvernements et des entités du secteur public, ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements financiers, à court et à long terme.

Compte tenu de la gravité des risques liés au climat, comment les gouvernements et les entités du secteur public peuvent-ils donc développer une capacité de résilience climatique leur permettant de gérer ces risques et de tirer parti des opportunités qui y sont associées? Comment les Comptables Professionnels au sein des gouvernements et des entités du secteur public peuvent-ils correctement recueillir et communiquer des informations utiles sur les risques et les opportunités liés au climat aux principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général afin de promouvoir la transparence, la responsabilité et d'améliorer la qualité de la prise de décision ? Comment acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour y parvenir: tels sont les objectifs de ce webinaire.

Ouvert par le Président de l'ABWA, M. Leslie Williams, le webinaire a été facilité par Dr Iheanyi Anyahara, Président de la PAFA au sein du Forum pour la promotion de la durabilité et du rapport intégré en Afrique, et par Mme Yewande Adeyi, responsable de KPMG Services de conseil.

POINTS PRINCIPAUX

• Il s'agit de la première norme claire de divulgation climatique rédigée pour le secteur public, conçue pour fournir un cadre structuré pour le report climatique.

• Les catastrophes naturelles et les événements météorologiques tels que les tempêtes, les inondations et les sécheresses détruisent les infrastructures publiques, les établissements de santé et d'enseignement, provoquent des perturbations inattendues non seulement dans la prestation des services, mais mettent également à rude épreuve les structures d'intervention d'urgence et les exigences budgétaires.

• Ces phénomènes naturels posent de sérieux défis à la viabilité budgétaire des gouvernements et des entités du secteur public, ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements financiers à court, moyen et long terme, et à atteindre les ODD des Nations Unies.

//

• Il est intéressant de noter que ces phénomènes offrent également de nombreuses opportunités découlant d'initiatives financières visant à atténuer l'impact des risques liés au climat.

• En conséquence, la norme soutient l'action mondiale de lutte contre le changement climatique en fournissant des principes pour la publication d'informations liées au climat, susceptibles de fournir des informations crédibles pour la prise de décision et la reddition de comptes.

• Les pays du Sud ont de grandes chances d'attirer davantage de fonds de développement en adoptant le rapport sur le climat. Le financement est souvent lié à la performance afin de stimuler la concurrence et d'améliorer la conformité.

• Les comptables professionnels doivent manifester plus qu'un simple intérêt passager pour les risques et les opportunités liés au climat en veillant à ce que les informations significatives soient reflétées dans les états financiers à usage général afin d'améliorer la qualité de la prise de décision.

• Les personnes chargées de la gouvernance doivent exercer leur devoir de surveillance sur les risques et les opportunités liés au climat dans le cadre de leurs stratégies de gestion des risques d'entreprise. Nous devons être prêts à fournir des assurances.

• En tant que dépositaires d'informations crédibles en matière de développement durable, les comptables et la profession comptable sont au cœur de la responsabilité climatique du secteur public.

• Nous devons intégrer les considérations climatiques dans la planification, la budgétisation et la gestion des finances publiques.

• L'ABWA et la PAFA devraient tirer parti de leur protocole d'accord pour aider l'Afrique à surmonter les défis liés à l'adoption et au renforcement des capacités, afin de garantir que le continent bénéficie des énormes financements climatiques fournis par les bailleurs de fonds.

À cet effet, ABWA continuera d'organiser des programmes gratuits de renforcement des capacités à l'intention des comptables professionnels. L'ABWA invite également tous les comptables professionnels à acquérir des compétences dans ces domaines émergents en perfectionnant régulièrement leurs aptitudes afin de rester pertinents et d'être en mesure de répondre de manière adéquate aux besoins de leurs parties prenantes.

Le webinaire a réuni plus de 250 participants venus du Royaume-Uni, de Guinée équatoriale et de pays d'Afrique de l'Ouest.

ONECCA, CAMEROON ACCUEILLE LA 109E RÉUNION DU CONSEIL

La 109e Réunion du Conseil de l'ABWA s'est tenue le 13 Mars 2026 à Douala, au Cameroun, sous l'égide de l'ONECCA (Cameroun). Elle a réuni 11 organisations professionnelles, dont MM. Leslie Williams de l'ICASL, Paul Gaye de la GICA, Allassane Ouedraogo de l'ONECCA (Burkina Faso) et Djetaba Dieudonné de l'ONECCA (Togo), qui s'est joint à la réunion par visioconférence.

Au nom du Conseil, il a exprimé sa gratitude au président David Fotso et aux membres du Conseil de l'ONECCA (Cameroun), non seulement pour avoir accepté d'accueillir la réunion, mais aussi pour l'hospitalité dont ils ont fait preuve envers les délégués depuis leur arrivée. Il a tout particulièrement remercié le président Fotso et son Conseil pour le dîner de bienvenue organisé pour les membres le 12 mars 2026 afin de leur souhaiter la bienvenue au Cameroun. Il a en outre salué les sacrifices consentis par les membres pour assister à la réunion, bien que ce jour, s'inscrivant dans les dix derniers jours du ramadan, revête une importance religieuse particulière pour les membres musulmans.

En outre, il a présenté ses condoléances au secrétaire exécutif, dont la fille est décédée le 5 février 2026. Tout en appelant à observer une minute de silence en l'honneur de la fille défunte du Dr Asein, le président a demandé que des prières chrétiennes et islamiques soient adressées à Dieu pour le consoler, lui et sa famille, et mettre fin au deuil au sein de l'ABWA. Ces prières ont été prononcées par les présidents de l'ICAN et de l'ICAG. Les prières ont été suivies d'une minute de silence en hommage aux défunts.

Le Président de l'ABWA a ensuite invité le président hôte, M. David Fotso, à prononcer son discours de bienvenue.

Dans son allocution, M. Fotso a souhaité la bienvenue à tous au

Cameroun et s'est réjoui que son organisation professionnelle ait eu l'occasion d'accueillir cet événement très important, au cours duquel seront examinées des questions qui feront progresser la profession. Il a souligné que la profession comptable est une discipline qui repose sur l'excellence, alors même que le paysage mondial évolue et accorde la priorité aux questions de durabilité. Il a ajouté que, dans ce nouveau contexte, les experts-comptables doivent jouer un rôle plus important en se redéfinissant pour stimuler la création de valeur.

Enfin, il a réitéré l'engagement indéfectible de l'ONECCA du Cameroun envers les idéaux de l'ABWA.

À l'issue de ces remarques liminaires, la réunion s'est poursuivie en séance à huit clôt, suivie d'une conférence de presse.

La réunion s'est terminée par des photos de groupe.



Le Président de l'ICAN chez le Secrétaire Exécutif

ICAN ET ANAN ONT RENDU VISITE AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE L'ABWA ET À SA FAMILLE POUR LEUR PRÉSENTER LEURS CONDOLÉANCES

Les dirigeants de l'ICAN et de l'ANAN ont rendu visite au Secrétaire Exécutif pour lui présenter leurs condoléances suite au décès prématuré de sa fille, survenu le 5 Février 2026 à Lagos. Alors que la délégation de l'ICAN, accompagnée de son Président, Dr Haruna Nma Yahaya, mni, s'est rendue à son domicile de Lagos pour lui remettre en mains propres une lettre de condoléances, la délégation de l'ANAN, dirigée par Chef Hajia Z.T. Kishimi, FCNA, lui a rendu visite à son bureau d'Abuja. Elles lui ont également remis une lettre de condoléances accompagnée d'une généreuse aide financière. Au cours de chacune de ces visites, des prières ont été dites pour le repos de l'âme de la défunte et pour que Dieu réconforte toute la famille Asein.

Au nom de sa famille, Dr Asein a exprimé sa gratitude pour ces visites de condoléances, qui ont considérablement apaisé leur douleur et leur traumatisme.

PHOTOS DE LA 109E RÉUNION DU CONSEIL DE L'ABWA, À DOUALA, AU CAMWEROUN



//


GHANA







//





VISITE DE CONDOLÉANCES DE LA PART DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANAN AU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF



IMAGES DE LA 108e RÉUNION DU CONSEIL DE L'ABWA, QUI S'EST TENUE À MONROVIA, AU LIBÉRIA



//

A PROPOS DE L'ABWA

La Fédération des Ordres des Experts Comptables d'Afrique de l'Ouest a été créée en 1982 par les PAO de la sous-région. ***Au début, l'organisme ne comptait que 2 membres***. Aujourd'hui, elle compte 16 PAO:

1. OECCA, Benin
2. ONECCA, Burkina Faso
3. ONECCA, Cameroon
4. OEC, Cote d'Ivoire
5. ICAG
6. ONECCA, Guinea
7. ORDEM, Guinea Bissau
8. LICPA
9. ONECCA, Mali
10. ONECCA, Niger
11. ANAN
12. ICAN
13. ONECCA, Senegal
14. ICASL
15. GICA
16. ONECCA, Togo

***ABWA est* un partenaire de réseau reconnu par l'IFAC.**

LA VISION DE L'ABWA

Diriger efficacement le développement de la profession comptable dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest dans l'intérêt du public

LA MISSION DE L'ABWA

- Promouvoir la croissance et renforcer la profession comptable en Afrique de l'Ouest afin qu'elle reste un partenaire précieux dans la formation d'organisations et de marchés financiers solides et durables pour le développement de l'économie de la région, tout en agissant dans l'intérêt public.
-

OBJECTIFS

- Veiller à ce que les normes et pratiques comptables soient comparées aux meilleures pratiques mondiales.
- Garantir que la profession comptable s'acquitte systématiquement de son mandat d'intérêt public avec une grande éthique.
- S'associer à l'IFAC et à la PAFA pour stimuler le développement de la profession comptable dans la sous-région.
- Donner le bon ton aux pratiques de gestion financière du secteur public
- Fournir des informations professionnelles qui amélioreront l'efficacité et la compétence technique des membres.
- Surveiller la conformité afin d'établir des normes professionnelles pour les affaires et un code d'éthique.
- Créer un forum interactif pour les pairs professionnels en entreprise
- Former continuellement les membres à leurs devoirs et responsabilités statutaires en tant qu'administrateurs, administrateurs non exécutifs, directeurs financiers, auditeurs internes, afin de promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise.
- Aider les membres dans la pratique professionnelle à apprécier les besoins uniques des membres en affaires.
- Éliminer l'apathie et susciter l'intérêt des membres pour les activités de l'Association.
-

Le Bulletin Electronique de l' ABWA doit être transmis à
L'Éditeur,
Secrétariat de l'ABWA, parcelle 2048, rue de Michael Okpara, zone 5, district de Wuse Abuja, Nigeria.
COURRIEL: abwa_secretariat@yahoo.com